

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET MESURES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

2024-2026



Table des matières

Mot de la mairesse	3
Introduction	5
Élaboration et suivi du plan d'action	6
Comité des partenaires du <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et mesures en matière d'accessibilité universelle</i> (PAPH)	6
Mise en œuvre du plan d'action	7
Répondantes et répondants sectoriels	8
Bref portrait statistique	9
Plan d'action 2024 - 2026	12
Axe 1 : Accessibilité architecturale et urbanistique	12
1.1 Accessibilité des bâtiments municipaux et des infrastructures de loisir	12
1.2 Accessibilité des parcs et des espaces verts	19
1.3 Accessibilité et sécurité des voies publiques	22
Axe 2 : Accessibilité des programmes, des services et de l'emploi	29
2.1 Accessibilité à un environnement sécuritaire et accessible universellement	29
2.2 Accessibilité aux loisirs	31
2.3 Emploi	35
2.4 Approvisionnement	37
Axe 3 : Accessibilité des communications et de la vie démocratique	39
3.1 Accessibilité de l'information	39
3.2 Vie démocratique, consultations publiques et participation citoyenne	40
Axe 4 : Sensibilisation et formation	41
4.1 Sensibilisation	41
4.2 Formation du personnel municipal	43
Annexe 1 - Liste des feux sonores présents sur le territoire de la Ville de Longueuil	47
Annexe 2 – Synthèse des actions prévues au PAPH 2024-2026	54

Mot de la mairesse



C'est avec une immense fierté que nous vous présentons ce tout nouveau Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH). Cette nouvelle mouture, issue du renouvellement du Plan 2022-2023, se décline en quatre catégories distinctes, et majeures, soit l'accessibilité architecturale et urbanistique, l'accessibilité à des programmes, des services et de l'emploi, l'accessibilité des communications et de la vie démocratique et, finalement, la sensibilisation et la formation des équipes. Ce sont ainsi une quarantaine d'actions qui seront issues de ces axes, dont le réaménagement d'espaces et de promenades en tenant compte des principes d'accessibilité universelle, l'organisation d'activités accessibles à tous, l'identification des niveaux d'accessibilité des bâtiments et des salles d'activité de la ville ainsi que l'achat et la promotion d'équipements adaptés.

Cette mouture 2024 – 2026 sera également la pierre angulaire de notre toute première Politique en accessibilité universelle de la Ville de Longueuil. Ainsi, l'une des actions du PAPH 2024 – 2026 prévoit la mise sur pied d'un comité de travail, qui sera composé de membres du personnel de la ville, de représentants des organismes, de citoyens et d'élus municipaux. Leurs travaux, voués à la conception de cette politique, constitueront des leviers incontournables afin de faire de Longueuil une ville plus inclusive, respectueuse et équitable, de développer une vision en accessibilité universelle qui sera incluse dans tous nos plans d'action et d'en faire un cadre qui orientera nos décisions et nos actions dans les années à venir. Ces travaux seront ainsi entamés au courant de cette année et devraient se terminer par la présentation, en 2025, de cette importante Politique.

En terminant, et au nom de l'ensemble de mes collègues du conseil municipal, je tiens à féliciter et à remercier les membres du Comité des partenaires PAPH, qui ont mené à bien les travaux

entourant le renouvellement de ce Plan, les représentants des organismes communautaires ayant été mis à contribution ainsi que les membres du personnel de la Ville de Longueuil ayant contribué à la préparation de ce PAPH.

Bonne lecture !

A handwritten signature in black ink that reads "Catherine Fournier". The script is fluid and cursive, with the first letter of each word being capitalized and larger than the others.

Catherine Fournier
Mairesse de Longueuil

Introduction

Chaque année, la Ville de Longueuil identifie une série de mesures qu'elle inscrit dans un plan d'action visant à éliminer les obstacles rencontrés par les personnes handicapées. Par personne handicapée, nous entendons « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes »¹.

L'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-G 20.1) prévoit que chaque municipalité d'au moins 15 000 habitants élabore annuellement, adopte et rend public un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. De plus, il est désormais nécessaire, en vertu de l'article 61.3, que les municipalités, tout comme les ministères et organismes publics, tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

Depuis son premier plan d'action en 2006, la Ville de Longueuil s'est dotée d'un [énoncé politique en matière d'accessibilité universelle](#) afin de s'assurer que ce principe guide l'ensemble de ses interventions. En 2013, en adoptant cet énoncé qui s'appuie sur des principes d'égalité et d'équité, la Ville a exprimé sa volonté de s'engager résolument et de façon durable à identifier, réduire et éliminer les obstacles qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités de tous les jours. Fondée sur une approche inclusive, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population.

En générant des environnements plus fonctionnels et conviviaux, l'accessibilité universelle permet ainsi de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées, mais également à ceux de l'ensemble de la population (personnes âgées, familles, etc.). Par l'adoption de cet énoncé, la Ville de Longueuil s'est engagée à :

- Dans la limite de ses ressources et de ses capacités, faire de l'accessibilité universelle une partie intégrante de toutes ses activités, projets et services;
- Encourager l'application des principes d'accessibilité universelle auprès de ses partenaires, mandataires et fournisseurs externes dans une optique d'amélioration de la qualité de vie de toutes les Longueuilloises et de tous les Longueuillois;
- Faire de son *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et mesures en matière d'accessibilité universelle* l'instrument privilégié du développement de l'accessibilité universelle;
- Accroître progressivement l'accessibilité des infrastructures, des services municipaux et de l'information transmise par la Ville pour les personnes handicapées;

¹ Définition tirée de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* (L.R.Q., c. E-20.1).

- Sensibiliser le personnel municipal aux principes de l'accessibilité universelle;
- Contribuer à sensibiliser la population de la Ville de Longueuil à la réalité des personnes handicapées;
- Collaborer avec ses partenaires et les organismes du milieu qui poursuivent des objectifs en matière d'accessibilité universelle;
- Instaurer un processus d'amélioration continue d'identification des obstacles à l'intégration des personnes handicapées afin de réduire ces obstacles ou les éliminer;
- S'assurer de la participation et de l'engagement de l'ensemble des membres de l'appareil municipal à la mise en application du présent énoncé et au respect des principes et procédures d'accessibilité universelle;
- Diffuser et promouvoir auprès de la population les différentes mesures mises en place par la Ville en matière d'accessibilité universelle.

Au moment de l'élaboration du présent plan d'action, la Ville de Longueuil s'est engagée dans une démarche visant l'adoption, en 2025, d'une Politique en accessibilité universelle ayant pour objectif de créer une ville plus inclusive, équitable et respectueuse des droits humains pour toutes ses citoyennes et tous ses citoyens, et ce, quelles que soient leurs capacités physiques, sensorielles, cognitives ou sociales. Cette Politique transcendera les différents plans d'action de la Ville de Longueuil et proposera un cadre qui orientera les actions et les décisions de cette Politique pour les années à venir.

Le présent document est rédigé et mis en page dans un format accessible universellement. Par ailleurs, une version E-Text est aussi disponible.

Élaboration et suivi du plan d'action

Le plan d'action 2024-2026 a été élaboré en collaboration avec le comité des partenaires qui compte parmi ses membres des personnes représentant différents organismes publics et communautaires. Cinq rencontres sont prévues annuellement pour effectuer le suivi de la réalisation du plan d'action. À ces rencontres statutaires s'ajoutent des rencontres thématiques ou activités visant à solliciter des commentaires et recommandations des membres du comité.

Comité des partenaires du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et mesures en matière d'accessibilité universelle (PAPH)

Sandrine Bastarache, conseillère en affaires publiques
Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain

Gilles Corbeil, organisateur communautaire
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Institut Nazareth & Louis-Braille (INLB)

Nadine Geneviève Desjardins, organisatrice communautaire
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, RLS de Champlain

Sylvain Joly, co-président du comité
Conseiller municipal, Ville de Longueuil

Carole Labonté, directrice générale
Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal

Frédéric Lavoie, organisateur communautaire
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est, RLS Pierre-Boucher

André Leduc, directeur général,
Association d'informations en logements et immeubles adaptés

Carl Lévesque, co-président du comité
Conseiller municipal, Ville de Longueuil

Raphaël Massé, conseiller en développement social et coordonnateur du plan d'action
Direction de la culture, du sport et du développement des communautés, Service du développement social

Martin Morin, directeur général
Association des usagers du transport adapté de Longueuil

Andrée Morissette, organisatrice communautaire
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, Centre de réadaptation en déficience physique

Pierre Nadeau, agent de développement
Association d'informations en logements et immeubles adaptés

Antonin Plante, vice-président
Conseil canadien des aveugles de Longueuil

Julie Surprenant, adjointe administrative
Association des usagers du transport adapté de Longueuil

Julie Tourangeau, directrice générale
Association des parents et handicapés de la Rive-Sud Métropolitaine

Mise en œuvre du plan d'action

Pour chaque champ de compétences municipales, une répondante ou un répondant a été identifié par sa direction ou son service. Ces personnes-ressources sont sollicitées de façon continue et elles portent les enjeux de l'accessibilité universelle dans leur milieu.

Le coordonnateur du plan d'action assure le suivi des orientations du plan d'action et de l'énoncé en matière d'accessibilité universelle lors de la mise en œuvre des actions et de la planification des différents projets d'aménagement réalisés par la Ville. Il veille également à ce que le principe d'accessibilité universelle et l'expertise des membres du comité des partenaires soient considérés lors de la planification de différents projets d'aménagement.

Répondantes et répondants sectoriels

Aménagement et urbanisme

Martin Lévesque, chef de service - Planification et aménagement

Approvisionnement

Jacques Babin, chef de division - Acquisition

Biens immobiliers

Kristel De Repentigny, chef de division – Projet et conception

Communications et affaires publiques

Pascal Cotton, chef de service

Développement

Laurence Dagenais-Larouche, conseillère en développement urbain

Génie - Service infrastructures urbaines

Marianne Boyer-Groulx, chef de division - Architecture de paysage

Génie - Service mobilité durable et éclairage

Jean-François Lagacé, chef de service - Transport et mobilité active

Direction du bureau des grands projets et de la gestion corporative de projets

Caroline-Anne Perreault, conseillère-experte en acceptabilité sociale

Greffe

Carole Leroux, chef de service - Greffe et assistante-greffière

Ressources humaines

Imane Lachgar, conseillère principale RH - Recrutement

Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil

Annie Bilodeau, chef de division, division des mesures préventives et des relations avec la communauté

Service de police de l'agglomération de Longueuil

Jonathan Rannou, inspecteur

Travaux publics

Marc Fleury, chef de division - Déneigement

Jean-François Bourbeau, chef de division - Voie publique

Réseau de transport de Longueuil

Françoise Hoarau, gestionnaire de projet - Développement à la mobilité

Bref portrait statistique

Depuis la mise en place de son tout premier plan d'action en 2006, la Ville de Longueuil s'est engagée dans un processus de changement visant à faire de Longueuil un milieu de vie plus inclusif. Pour ce faire, la Ville de Longueuil est résolue à intervenir afin de favoriser la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap.

Cependant, considérant que « les personnes handicapées représentent, encore aujourd'hui, une population globalement en situation de pauvreté, moins scolarisée, en moins bonne santé et isolée socialement »², il reste encore beaucoup de défis à relever. Cet état de situation a d'ailleurs été mis en lumière lors de la pandémie de COVID-19 dans le cadre de laquelle des enjeux d'accès aux services ont été constatés pour les populations handicapées³, contribuant à cet isolement.

Les obstacles auxquels sont confrontés les personnes en situation de handicap et les écarts entre ces dernières et les personnes sans incapacité sont observables dans plusieurs domaines. Par exemple, en ce qui a trait à l'employabilité, les données tirées de *L'Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) de 2017 indiquent que le taux d'emploi des personnes handicapées âgées de 15 à 64 ans est de 55 % au Québec, soit un taux significativement inférieur à celui des personnes n'ayant pas d'incapacité qui est de 75 %⁴.

Cette statistique liée au travail et à l'employabilité peut être mise en relation avec une autre statistique de nature économique, à savoir que les personnes avec incapacité sont plus fréquemment membres d'un ménage vivant sous le seuil de faible revenu que les personnes sans incapacité (17 % versus 8 %)⁵.

Cette précarité financière conduit nécessairement à une pression sur les revenus consacrés au logement. D'ailleurs, selon la dernière enquête menée sur le sujet, les personnes avec incapacité sont, en proportion, presque trois fois plus nombreuses que les personnes sans incapacité à vivre dans un ménage qui a des besoins impérieux en matière de logement (14 % contre 5 %)⁶. Or, il est reconnu que, pour une personne handicapée, le fait d'habiter ou non dans un logement répondant à ses besoins a un impact direct sur sa participation sociale.

² Office des personnes handicapées du Québec, *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, 2009, p. 16.

³ Office des personnes handicapées du Québec, *Une action gouvernementale concertée à l'égard des personnes handicapées : Mise en œuvre 2021-2024 de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, 2021, p. 10.

⁴ Office des personnes handicapées du Québec, *Les personnes avec incapacité au Québec : un portrait à partir des données de l'enquête canadienne sur l'incapacité de 2017. Activité sur le marché du travail. Volume 8*, 2022, p. III.

⁵ Office des personnes handicapées du Québec, *Les personnes avec incapacité au Québec : un portrait à partir des données de l'enquête canadienne sur l'incapacité de 2017. Caractéristiques sociodémographiques et économiques. Volume 2*, 2022, p. III.

⁶ Office des personnes handicapées du Québec, *Les personnes avec une incapacité au Québec : un portrait à partir des données de l'enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 Habitation et besoins en aménagements spéciaux du logement*, volume 5, 2022, p. 10

La composition des ménages formés d'au moins une personne handicapée est une autre caractéristique socioéconomique importante à ce portrait. Par exemple, au Québec, les personnes ayant des incapacités sont proportionnellement plus nombreuses à vivre seules. À cet égard, il y a un écart significatif entre la proportion des femmes qui vivent seules (29 %) et les hommes qui vivent seuls (22 %) ⁷. Cela signifie que ces personnes sont plus susceptibles de faire appel à des ressources externes pour les aider à réaliser les activités de la vie domestique (préparation des repas, achat d'épicerie ou autres produits, travaux ménagers, préparation et prise des médicaments, finances personnelles, accompagnement aux rendez-vous ou visites d'amitié, répit aux proches aidants) et pour réaliser les activités de la vie quotidienne (soins personnels, déplacement à l'intérieur du domicile ou aide pour la mise au lit). Nous disposons de peu de statistiques à l'échelle locale et régionale, mais, dans le cadre d'une étude réalisée il y a plus d'une décennie, c'est-à-dire en 2010-2011 ⁸, c'était plus de 85 % des personnes handicapées de la Montérégie qui déclaraient avoir reçu de l'aide pour réaliser ce type d'activités. Parmi celles-ci, 23,2 % affirmaient devoir payer une entreprise ou une personne pour obtenir de l'aide au niveau des activités de la vie domestique.

L'accès aux services de la vie quotidienne est donc primordial, mais il en va de même pour l'accès à l'information et aux services gouvernementaux dans une perspective de pleine participation sociale. Par exemple, dans le cas de l'accès aux services gouvernementaux, il y a différents profils d'habitudes et de préférences selon les incapacités et l'âge des personnes, mais, globalement, les méthodes privilégiées par ces personnes sont par le biais d'Internet (35 %) ou par téléphone (35%). Cela ne signifie toutefois pas que ces moyens de communication et d'accès aux services soient pleinement accessibles. Au contraire, c'est globalement le tiers des personnes avec incapacité qui ont rencontré des difficultés avec ces modes de communication ⁹.

La collection *Les personnes avec incapacité au Québec*, produite par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), et sur laquelle nous nous sommes appuyés en grande partie jusqu'ici dans ce portrait, met en lumière un large éventail de réalités vécues par les personnes handicapées. Il n'est pas possible ici de partager l'ensemble de ces données, mais terminons en rappelant qu'au cours de leur vie, plus de la moitié (51 %) des femmes ayant une incapacité ont vécu au moins un épisode de violence de la part d'un partenaire intime, soit une proportion significativement plus importante que celle des femmes sans incapacité (35 %) ¹⁰.

⁷ Office des personnes handicapées du Québec, *Les personnes avec incapacité au Québec : un portrait à partir des données de l'enquête canadienne sur l'incapacité de 2017. Caractéristiques sociodémographiques et économiques. Volume 2, 2022*, p. III.

⁸ Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement (EQLAV), 2010-2011*. Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, juin 2015.

⁹ Office des personnes handicapées du Québec, *L'accès aux services gouvernementaux : un portrait à partir de l'enquête canadienne sur l'incapacité de 2017*. 2022, p. III.

¹⁰ Office des personnes handicapées du Québec, *La violence entre partenaires intimes vécues par les femmes avec incapacité au Québec : un portrait à partir des données de l'enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés*. 2024, p. III.

Enfin, selon les dernières données disponibles, le nombre de personnes avec incapacité à Longueuil était de 20 740 personnes¹¹. Il importe cependant de préciser que ce nombre a fort probablement augmenté depuis la publication de ces données en 2018 en raison du vieillissement de la population. D'autre part, il faut savoir que ces incapacités sont de différentes natures et qu'une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

Tableau 113

Estimations du nombre de personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le type d'incapacité et le sexe, municipalité de Longueuil, Québec, 2012

	Femmes	Hommes	Total
Vision	1 855	1 285	3 140
Audition	1 855	1 775	3 630
Mobilité	6 290	4 340	10 630
Flexibilité	5 775	4 440	10 215
Dextérité	2 370	1 680	4 050
Douleur	7 525	5 525	13 050
Apprentissage	1 650	1 580	3 230
Développement	310	395	705
Psychologique	2 680	1 975	4 655
Mémoire	1 340	1 085	2 425
Indéterminée	205	200	405

N. B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. Les données associées à un type d'incapacité ne doivent pas être additionnées à celles d'un autre type d'incapacité.

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec, 2017.

À la lumière de ce bref portrait, la Ville de Longueuil peut jouer un rôle important dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap :

- En intervenant sur différents leviers à sa portée, la Ville de Longueuil souhaite intervenir concrètement dans l'amélioration des conditions de vie de tous ses citoyens et citoyennes;
- En intégrant le principe d'accessibilité universelle dans ses projets, ses services et ses programmes, la Ville de Longueuil souhaite être un acteur important contribuant directement à faire en sorte que les personnes en situation de handicap et leurs proches participent pleinement à la vie économique, culturelle, sociale et politique de leur communauté.

Voici le *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et mesures en matière d'accessibilité universelle 2024-2026* de la Ville de Longueuil.

¹¹ Office des personnes handicapées du Québec, *Estimation de population avec incapacité en 2012*, 2018, p. 58.

Plan d'action 2024 - 2026

Axe 1 : Accessibilité architecturale et urbanistique

1.1 Accessibilité des bâtiments municipaux et des infrastructures de loisir

Obstacle principal :	Peu d'installations municipales sont totalement accessibles aux personnes handicapées.
Objectifs spécifiques :	Mettre en place des critères et des mécanismes afin que le principe de l'accessibilité universelle soit intégré dans les façons de faire de la Ville. Répertorier, analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux afin de les réduire ou les éliminer. Poursuivre la mise à niveau des bâtiments municipaux.
Engagements :	Intégrer le principe d'accessibilité universelle dans les projets de rénovation ou de construction d'infrastructures municipales et poursuivre l'identification des éléments devant être considérés dans l'analyse des différents projets. Intégrer le principe d'accessibilité universelle lors de la planification des grands projets de développement élaborés par la Ville. Dans les différentes étapes de planification et de réalisation de ses projets d'aménagement urbain, la Ville consulte les membres du Comité des partenaires afin de s'assurer que ses projets soient plus inclusifs et répondent aux principes d'accessibilité universelle et de parcours sans obstacle. D'autres organisations pourront être également sollicitées.

Action 1 Procéder au réaménagement des installations de la piscine Olympia.

Échéancier :	Fin des travaux : 2024
Responsable :	Direction des biens immobiliers
Collaborateurs :	Direction de la culture, du sport et du développement des communautés, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre

Résultats attendus : Aménagement d'un vestiaire universel et implantation d'une signalétique répondant aux critères d'accessibilité universelle.

Les plans prévoient des vestiaires universels intégrant l'accessibilité universelle; soit un parcours sans dénivellation et complètement accessible de l'entrée principale, en passant par les vestiaires, jusqu'à la piscine. On y prévoit entre autres : des ouvre-portes automatiques, des cabines de vestiaire et des douches accessibles ainsi qu'un équipement facilitant l'accès à l'eau. La conception et le choix des équipements de plomberie et la quincaillerie sont accessibles (hauteur de comptoir, choix des accessoires, de la robinetterie, modèle de quincaillerie, etc.).

Une nouvelle signalétique intérieure est conçue de manière à respecter toutes les recommandations de l'INLB et les critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle.

Indicateurs : Les recommandations des professionnels du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest émises dans un rapport réalisé à la demande de la Ville en 2015 ont été considérées lors de l'analyse des besoins.

Les recommandations émises dans le cadre de rencontres de travail en 2022 avec des professionnels du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre (INLB) et qui sont relatives à la signalétique ont été considérées lors de la production des plans et devis.



Action 2 Réaménager le secteur de la piscine du centre Rosanne-Laflamme.

Échéancier : Plan fonctionnel et technique (PFT): 2024.

Début des plans et devis: 2025.

Responsable : Direction des biens immobiliers

Collaborateurs : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Résultats attendus : Aménagement d'un vestiaire universel mixte, comprenant des cabines, des douches et des toilettes pouvant servir autant pour les personnes à mobilité réduite que pour les familles.

La conception et le choix des équipements de plomberie sont pensés en fonction de l'accessibilité (hauteur de comptoir, choix des accessoires, de la robinetterie, hauteur des miroirs, dégagement pour les chaises roulantes, etc.) et pour les familles avec de jeunes enfants (coins jeux pour l'attente à même les vestiaires, ajout de bancs avec ceinture pour les bébés et aménagement d'un espace pour les poussettes à l'entrée des vestiaires).

Amélioration du parcours sans obstacle de l'entrée principale en modifiant la rampe d'accès menant à l'entrée du bâtiment, en favorisant un concept d'accès universel et en remplaçant les portes d'entrées par des portes coulissantes automatiques.

Amélioration du parcours sans obstacle de la mezzanine qui mène aux gradins de la piscine en modifiant la pente existante et en ajoutant des portes coulissantes automatiques.

Améliorer l'accès à la piscine pour les personnes à mobilité réduite en faisant l'acquisition d'une chaise élévatrice pour piscine.

Ajout d'une nouvelle signalisation intérieure conçue de manière à respecter toutes les recommandations de l'INLB et les critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle.

Indicateurs : Tout au long de la démarche, en particulier aux étapes clés du projet, les recommandations de partenaires-experts externes ont été sollicitées et prises en compte.

Au besoin, une firme spécialisée en conception universelle a été consultée afin d'obtenir des commentaires sur les nouveaux aménagements proposés.

Action 3 Réaménager les installations de la piscine Joseph-William-Gendron.

Échéancier : Demande de subvention : décembre 2023 à juin 2024.

Plans et devis: novembre 2024 à septembre 2025.

Appel d'offres et octroi: octobre 2025 à mars 2026.

Construction : avril 2026 à juin 2027.

Livraison : été 2027.

Responsable : Direction des biens immobiliers

Collaborateurs : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Résultats attendus : Démolition et construction de nouvelles installations. Le projet consiste en la construction d'une nouvelle installation aquatique, incluant l'aménagement d'un espace récréatif ouvert sur le quartier soit :

- La construction d'un bâtiment de services de piscine ;
- La construction d'une piscine extérieure, avec entrée plage et rampe d'accès universel ;
- La construction d'une promenade de béton incluant une aire de repos et une promenade ;
- L'aménagement d'un espace récréatif ouvert sur le quartier en façade du bâtiment.

Les mesures suivantes ont été retenues en matière d'accessibilité universelle et devront être intégrées au projet:

- Aménager le parcours, de la rue jusqu'aux vestiaires, et, finalement, de ces locaux jusqu'à la piscine, le tout sans obstacle;
- Aménager des pentes inférieures à 1 : 20 ;
- Aménager des vestiaires accessibles universellement;
- Prévoir une entrée à la piscine facilitée par une rampe d'accès en béton avec plancher antidérapant et main courante ;
- Prévoir des revêtements antidérapants, mais non abrasifs, pour les planchers, les marches, la promenade ainsi que le bassin de la piscine et incluant toutes les zones de celle-ci;
- Aménager la promenade sans surélévation, avec écumoières et autres percées au même niveau que les surfaces avoisinantes ;
- Installer les contrôles des douches, crochets, tablettes et bancs à des hauteurs pouvant accommoder divers utilisateurs (enfants, adultes, personnes en fauteuil roulant, etc.) ;
- Prévoir des rebords arrondis pour le pourtour de la piscine et les marches ;
- Prévoir des aires de circulation dégagées pour l'ensemble des installations et pour l'aménagement de la promenade ;
- Prévoir un contraste de couleur de 70 % entre le plancher, les murs et le plafond ainsi qu'entre les portes et les murs du bâtiment ;

- Distinguer le périmètre du bassin et le parcours menant du bâtiment de services à l'entrée plage et à l'échelle thérapeutique de la piscine par l'utilisation d'un béton teint et texturé, d'un pavé modulaire ou de grilles tactiles en plastique. La largeur minimum des surfaces contrastantes doit être de 300 millimètres. La surélévation maximale entre les surfaces doit être de 13 millimètres. L'objectif est de faciliter l'orientation des personnes ayant des déficiences visuelles ;
- Le standard pour la couleur des bassins extérieurs de la Ville de Longueuil doit être utilisé dans le cadre du présent projet. Ce standard comporte une bande bleu foncé pour distinguer le périmètre du bassin de la promenade. Cette bande doit être d'une largeur de 300 millimètres et avoir un contraste de 70 % avec les surfaces adjacentes. Encore une fois, la surélévation maximale entre les surfaces doit être de 13 millimètres.

Indicateurs : Tout au long de la démarche, en particulier aux étapes clés du projet, les recommandations de partenaires-experts externes ont été sollicitées et prises en compte.

Respect des principes d'accessibilité universelle, comme décrits dans les résultats attendus.

Action 4 Réaménager les installations de la piscine Laurier.

Échéancier : Plans et devis: novembre 2024 à septembre 2025.

Appel d'offres et octroi: octobre 2025 à mars 2026.

Construction : avril 2026 à juin 2027.

Livraison : été 2027.

Responsable : Direction des biens immobiliers

Collaborateurs : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Résultats attendus : Démolition et construction de nouvelles installations. Le projet consiste en la construction d'une nouvelle installation aquatique, incluant l'aménagement d'un espace récréatif ouvert sur le quartier soit :

- La construction d'un bâtiment de services de piscine ;
- La construction d'une piscine extérieure;
- La construction d'une promenade de béton incluant une aire de repos et une promenade.

Les mesures suivantes ont été retenues en matière d'accessibilité universelle et devront être intégrées au projet:

- Aménager le parcours, de la rue jusqu'aux vestiaires, et, finalement, de ces locaux jusqu'à la piscine, le tout sans obstacle;
- Aménager des pentes inférieures à 1 : 20 ;
- Aménager des vestiaires accessibles universellement;
- Prévoir une entrée à la piscine facilitée par une rampe d'accès en béton avec plancher antidérapant et main courante ;
- Prévoir des revêtements antidérapants, mais non abrasifs, pour les planchers, les marches, la promenade ainsi que le bassin de la piscine et incluant toutes les zones de celle-ci;
- Aménager la promenade sans surélévation, avec écumoires et autres percées au même niveau que les surfaces avoisinantes ;
- Installer les contrôles des douches, crochets, tablettes et bancs à des hauteurs pouvant accommoder divers utilisateurs (enfants, adultes, personnes en fauteuil roulant, etc.) ;
- Prévoir des rebords arrondis pour le pourtour de la piscine et les marches ;
- Prévoir des aires de circulation dégagées pour l'ensemble des installations et pour l'aménagement de la promenade ;
- Prévoir un contraste de couleur de 70 % entre le plancher, les murs et le plafond ainsi qu'entre les portes et les murs du bâtiment ;
- Distinguer le périmètre du bassin et le parcours menant du bâtiment de services à l'entrée plage et à l'échelle thérapeutique de la piscine par l'utilisation d'un béton teint et texturé, d'un pavé modulaire ou de grilles tactiles en plastique. La largeur minimum des surfaces contrastantes doit être de 300 millimètres. La surélévation maximale entre les surfaces doit être de 13 millimètres. L'objectif est de faciliter l'orientation des personnes ayant des déficiences visuelles ;
- Le standard pour la couleur des bassins extérieurs de la Ville de Longueuil doit être utilisé dans le cadre du présent projet. Ce standard comporte une bande bleu foncé pour distinguer le périmètre du bassin de la promenade. Cette bande doit être d'une largeur de 300 millimètres et avoir un contraste de 70 % avec les surfaces adjacentes. Encore une fois, la surélévation maximale entre les surfaces doit être de 13 millimètres.

Indicateurs : Tout au long de la démarche, en particulier aux étapes clés du projet, les recommandations de partenaires-experts externes ont été sollicitées et prises en compte.

Respect des principes d'accessibilité universelle, comme décrits dans les résultats attendus.

Action 5 Réaliser les études préparatoires pour le réaménagement du pavillon d'accueil et le relais du parc Michel-Chartrand en prévoyant les mesures nécessaires afin de les rendre accessibles à tous.

Échéancier : 2024-2025

Responsable : Direction des biens immobiliers

Collaborateurs : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Résultats attendus : Des études préparatoires sont menées afin de préciser les travaux qui y sont réalisés. Les travaux visés, en plus d'être en adéquation avec les exigences du code de construction en matière d'accessibilité, pourront aller au-delà de celui-ci selon les recommandations des experts, si celles-ci sont applicables.

Ces travaux pourraient porter sur différents éléments, comme le réaménagement du stationnement, le réaménagement des accès aux bâtiments, l'installation de rampes d'accès intérieures ou extérieures, l'aménagement de vestibules d'entrée sans obstacle avec dispositifs d'ouvre-porte automatiques, la conception sans obstacle des corridors, des portes et des toilettes, la signalisation intérieure et les choix des couleurs pour les murs et les planchers des bâtiments.

Indicateur : Tout au long de la démarche, en particulier aux étapes clés du projet, les recommandations de partenaires-experts externes ont été sollicitées et prises en compte.

Action 6 Réaliser les plans et devis en vue des rénovations majeures prévues à la Maison Le Réveil.

Échéancier : 2024-2025

Responsable : Direction des biens immobiliers

Collaborateurs : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Résultats attendus : La conception des plans et devis, entamée à l'automne 2023, se poursuit en 2024. Des experts en accessibilité universelle sont consultés.

Les professionnels de la Direction des biens immobiliers devront tenir compte de la volonté de la Ville de rendre certains bâtiments accessibles universellement, particulièrement les bâtiments communautaires. Ils devront présenter des solutions d'aménagements qui vont au-delà des exigences du Code de construction ou de la réglementation de la Ville et s'inspirer des bonnes pratiques connues, notamment pour tenir compte de toutes les formes de limitations fonctionnelles (auditives, intellectuelles, motrices, visuelles, etc.). Par exemple, le Programme fonctionnel et technique (PFT) qui servira de base de conception pour la rénovation de la Maison Le Réveil mentionne notamment l'installation d'un ascenseur desservant tous les niveaux et paliers, l'aménagement d'une nouvelle entrée principale, un parcours sans obstacle à tous les niveaux et l'aménagement de places de stationnement réservées à proximité de l'entrée.

Indicateur : Tout au long de la démarche, en particulier aux étapes clés du projet, les recommandations de partenaires-experts externes ont été sollicitées et prises en compte.

1.2 Accessibilité des parcs et des espaces verts

Obstacle principal : Peu d'installations municipales sont totalement accessibles aux personnes handicapées.

Objectif spécifique : Poursuivre la mise à niveau des parcs et installations récréatives afin de les rendre plus accessibles aux personnes handicapées.

Engagement : Revoir et bonifier le plan directeur des parcs pour s'assurer que l'ensemble des usagers, dont les personnes âgées, les personnes ayant des incapacités liées à la mobilité, les enfants et leurs familles puissent cohabiter et se reconnaître dans les parcs de la Ville. Les valeurs municipales ainsi que les aspirations des citoyennes et des citoyens doivent être intégrées pour offrir des milieux de vie diversifiés, flexibles et intergénérationnels.

Développer des outils normatifs assurant un approvisionnement en bien accessibles universellement lors de réaménagements de parcs et espaces verts.

Action 7 Réaménager des parcs et des espaces verts en tenant compte des principes d'accessibilité universelle.

Échéancier : 2024-2026

Responsable : Direction du génie - Service des infrastructures urbaines

Collaborateurs : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre

Résultats attendus : Les surfaces de réception facilitent l'accès aux équipements et des équipements adaptés sont intégrés pour favoriser leur utilisation par toutes et tous. Les installations doivent permettre à tous les enfants, avec ou sans handicap, d'interagir et de faire des activités ensemble en se côtoyant dans le même espace, sans intégrer spécifiquement un équipement pour les déficits moteurs ou autres.

Des services professionnels ou des experts partenaires de la Ville sont sollicités pour partager des avis techniques relatifs à l'accessibilité des aménagements et équipements.

Les parcs suivants ont été réaménagés:

- 2024: Fernand-Bouffard, Lionel-Groulx, Galaise, Gray, Gardenville, Jules-Moulin, Louis-Olivier-Taillon, Paul-Provost, Campbell, Jubilee, Génération, Pierre-Laporte et Laurier;
- 2025 : Quévillon et Mégantic;
- 2026 : Fairfield, Gérard-Carmel, Roberval et Perrault.

Indicateurs : Liste des parcs réaménagés.

Description des aménagements et équipements pour chacun des parcs réaménagés.



Action 8 Produire un guide normalisé du mobilier urbain.

Échéancier : 2024-2026

Responsable : Direction du génie - Service des infrastructures urbaines

Collaborateurs : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre

Résultats attendus : Un guide constitué de fiches décrivant les caractéristiques attendues de différents items de mobilier urbain (bancs, tables, abreuvoirs, poubelles, etc.) est développé. Ces fiches comportent des indications relatives à l'accessibilité universelle et sont intégrées aux appels d'offres et demandes de soumissions des projets requérant l'achat de mobilier urbain.

Indicateurs : Nombre de fiches produites.

Chacune des fiches comporte des indications relatives à l'accessibilité universelle du mobilier urbain.

Action 9 Mettre à jour le plan directeur des parcs et espaces verts en y précisant les critères et éléments relevant de l'accessibilité universelle.

Échéancier : 2024-2025

Responsable : Direction du génie - Service infrastructures urbaines

Collaborateurs : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés et Comité des partenaires du PAPH

Résultats attendus : Mise à jour du plan directeur en y intégrant les principes d'accessibilité universelle. Il pourrait être recommandé de concevoir plus de parcs entièrement accessibles pour les enfants et les familles afin d'offrir un accès universel complet, de l'entrée au parc jusqu'aux espaces de récréation et de rencontre, en intégrant des équipements de jeu entièrement adaptés.

Indicateur : Le plan directeur des parcs et espaces verts est mis à jour à la suite d'un processus d'élaboration auquel ont participé des partenaires de la Ville détenant une expertise en matière d'accessibilité universelle.



1.3 Accessibilité et sécurité des voies publiques

- Obstacle principal :** Plusieurs artères ne sont pas aménagées pour être empruntées de façon sécuritaire par les personnes handicapées.
- Objectif spécifique :** Rendre les voies publiques plus sécuritaires et plus accessibles aux personnes handicapées.
- Accroître les connaissances et l'expertise des fonctionnaires en matière d'accessibilité universelle pour une meilleure qualité des projets.
- Engagements :** Réaliser les travaux d'aménagement des intersections selon les principes d'accessibilité universelle. Réaliser les aménagements permettant l'accessibilité des arrêts d'autobus. Poursuivre la réparation des trottoirs et des voies publiques afin d'éliminer les obstacles aux déplacements.
- Prévoir des aménagements qui favoriseront un sentiment de sécurité chez les piétons en s'assurant de limiter les conflits entre piétons et cyclistes.
- S'assurer de la mise en place de mesures de mitigation lors de travaux ou d'événements publics d'envergure et collaborer avec les membres du Comité des partenaires afin que l'information soit transmise aux citoyennes et citoyens.
- Mettre à jour annuellement la [liste des feux sonores](#) et rendre cette liste accessible à la population et aux intervenantes et intervenants.

Action 10 Poursuivre les interventions correctives aux feux de circulation en y incluant l'ajout de feux sonores.

Échéancier : 2024-2026

Responsable : Direction du génie - Mobilité durable et éclairage

Collaborateurs : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre et Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)

Résultats attendus : Liste des feux planifiés :

- Mise aux normes avec système sonore:
 - Chemin de Chambly et boulevard Vauquelin (2024);
 - Chemin de Chambly et chemin de la Savane et rue Patrick (2024);
 - Avenue Victoria/ rue Morley (2025);
 - Chemin de Chambly et Montée Saint-Hubert (2026).
- Ajout de signaux sonores:
 - Boulevard Roland-Therrien et boulevard Fernand-Lafontaine (2025);
 - Boulevard Roland-Therrien et rue Montpetit et rue Boucher (2025);
 - Boulevard Taschereau et rue Mary (2025).
- Mise aux normes:
 - Chemin du Tremblay et rue Cantin (2025);
 - Chemin du Tremblay et rue Bédard (2025);
 - Montée Saint-Hubert et boulevard Maricourt et boulevard Kimber (2025);
 - Boulevard Roland-Therrien et boulevard Roberval (2025);
 - Montée Saint-Hubert et boulevard Davis (2025);
 - Chemin de Chambly et rue Coderre (2026).

Indicateurs : Nombre de feux de circulation mis aux normes.
Nombre de feux sonores implantés.

Action 11 Réviser le mécanisme de partage des informations relatives à la planification et à l'implantation des feux sonores aux partenaires et aux usagères et usagers.

Échéancier : 2024

Responsable : Direction du génie - Mobilité durable et éclairage

Collaborateurs : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre et Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)

Résultats attendus : Une série de rencontres annuelles sont organisées avec des organisations-partenaires pour rendre compte de l'avancement des travaux d'implantation des feux sonores, mais aussi de la planification de

ces derniers. Des outils facilitant le partage d'informations sont développés et utilisés.

Indicateurs : Nombre de rencontres annuelles.

Outil de suivi développé et partagé aux partenaires.

Action 12 Procéder à la réfection ou au réaménagement des trottoirs situés aux abords des feux de circulation qui sont munis de boutons d'appel de feux pour piétons afin d'en assurer l'accessibilité.

Échéancier : 2024-2026

Responsable : Direction du génie – Service des infrastructures urbaines

Collaborateur : s/o

Résultats attendus : Parmi les intersections du territoire de la Ville de Longueuil où on retrouve des feux de circulation, plusieurs de ces derniers sont munis de bouton d'appel pour des feux pour piétons. Toutefois, dans certains cas, les abords des structures où sont intégrés les boutons d'appel ne sont pas accessibles universellement. La Ville de Longueuil identifie annuellement des intersections prioritaires où le réaménagement des abords des feux de circulation est réalisé.

2024:

- Curé-Poirier Ouest/Quinn;
- Curé-Poirier Ouest/Saint-Hélène;
- Curé-Poirier Ouest/Joliette;
- Jacques-Cartier/Du Tremblay.

2025: à venir.

2026: à venir.

Indicateur : Liste des intersections qui ont été réaménagées.



Action 13 Faciliter les cheminements piétonniers en procédant à l'ajout de bancs dans certains tronçons de rues et parcs.

Échéancier : 2024-2026

Responsable: Direction du génie – Service des infrastructures urbaines

Collaborateurs : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés, Comité des partenaires PAPH et Comité MADA

Résultats attendus : Action financée dans le cadre du fonds Interventions diverses dans les espaces publics extérieurs.

Installation de bancs avec dossier et appui-bras à des emplacements clés permettant de faciliter les déplacements de personnes avec limitations physiques.

Les emplacements sont déterminés en fonction des demandes citoyennes et des besoins répertoriés sur le territoire.

2024:

- Rue Belcourt (ajout d'un banc);
- Boulevard Curé-Poirier (ajout de quatre bancs et dalles pour accès universel);
- Chemin Du Tremblay (ajout de 3 bancs et dalles pour accès universel);
- Boulevard Roland-Therrien (ajout de 3 bancs et dalles pour accès universel);
- Boulevard Jacques-Cartier (ajout de quatre bancs et dalles pour accès universel);
- Rue Saint-Georges (ajout d'un banc et dalle pour accès universel).

2025: à venir.

2026: à venir.

Indicateur : Recension des tronçons de rues et parcs qui ont bénéficié de l'ajout de mobilier urbain.

Action 14 Implanter le "Programme de sécurisation aux abords des écoles".

Échéancier : 2024-2026

Responsable: Direction du génie – Service des infrastructures urbaines

Collaborateurs : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés et Direction des travaux publics

Résultats attendus : Augmenter l'autonomie des enfants en encourageant les déplacements actifs des écolières et écoliers.

Sécuriser les parcours des enfants vers leur école par des interventions dans les rues (signalisation, marquage, trottoirs, saillies, sentiers, etc.).

Intégrer des infrastructures de transport actif accessibles afin de permettre les déplacements de tous les enfants vers l'école.

Indicateurs : Une étude longitudinale des comportements des usagères et usagers qui circulent sur les tronçons et aux intersections a été réalisée.

Comptage de débit et de vitesse.

Analyse des informations consignées disponibles (exemple: plaintes provenant des brigadières et brigadiers, du Service de police de l'agglomération de Longueuil et des écoles).

Action 15 Réaliser le projet "Approche par secteur - Analyses et interventions de circulation".

Échéancier : 2024-2026

Responsable: Direction du génie – Service des infrastructures urbaines

Collaborateur : Direction des travaux publics

Résultats attendus : Compilation et analyse des demandes de circulation reçues annuellement pour les secteurs visés.

Intégration des guides et plans directeurs de la Ville.

Cartographie et recommandations pour les interventions et projets proposés comme :

- Marquage et signalisation (passages pour piétons, arrêt, sens unique, etc.);
- Mesures d'apaisement de la circulation;
- Sécurisation des intersections;
- Construction de trottoirs.

Indicateurs : Vitesse pratiquée suivant la mise en place des interventions dans les secteurs visés.

Part modale en transport actif.

Conformité au guide de gabarit de rue.

Statistiques d'accident.

Action 16 [Implanter un mécanisme visant à recueillir les recommandations en accessibilité universelle lors de la planification de réaménagements urbains.](#)

Échéancier : 2024-2026

Responsable : Direction du génie – Service des infrastructures urbaines

Collaborateur : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés

Résultats attendus : Une fiche-commentaires pour chacun des réaménagements urbains est produite, notamment pour l'étape d'avant-projet. Il est donc possible pour la Direction de la culture, du sport et du développement des communautés, mais aussi toute autre équipe, de formuler des recommandations relatives à l'accessibilité universelle.

Indicateurs : Nombre de fiches-commentaires transmises par la Direction du génie.

Nombre de fiches-commentaires complétées par la Direction de la culture, du sport et du développement des communautés comportant des recommandations en accessibilité universelle.

Action 17 [Améliorer l'accès hivernal aux sentiers piétonniers pour favoriser les déplacements actifs sécuritaires et accessibles universellement.](#)

Échéancier : 2024-2026

Responsable : Direction des travaux publics

Collaborateur : s/o

Résultats attendus : Damage de sentiers de parcs afin d'offrir à la population des options de plein air au sein de leur quartier.

En 2024, 4,77 kilomètres de sentiers piétonniers sont damés.
Informations à venir pour 2025 et 2026 lors de la mise à jour du plan d'action.

Indicateurs : Nombre de sentiers piétonniers damés.

Nombre de kilomètres de sentiers piétonniers damés.

Action 18 [Poursuivre les rencontres et les activités du comité mobilité dans le cadre des travaux du centre-ville.](#)

Échéancier : 2024-2026

Responsable : Direction du développement

Collaborateurs : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Association des usagers du transport adapté de Longueuil et Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain

Résultats attendus : Les objectifs de ce comité sont de discuter notamment de l'évolution du chantier, des enjeux liés à la mobilité dans le secteur, des mesures de mitigations à mettre en place et de l'accès aux informations relatives aux travaux. Sept rencontres sont prévues pour l'année 2024.

Un des dossiers est traité avec ce comité concernant l'accessibilité universelle du futur bâtiment du 100 place Charles-Le Moyne.

Indicateur : Les sept rencontres ont eu lieu et les membres concernés du comité des partenaires PAPH y ont participé, ont pu s'y exprimer et ont eu l'espace nécessaire pour contribuer aux activités du comité.

Action 19 Produire les plans et devis pour développer un parcours éducatif accessible universellement au sein de l'usine d'eau potable Mario-Petrone.

Échéancier : 2025

Responsable : Direction du bureau des grands projets et de la gestion corporative de projets

Collaborateurs : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés, et Comité des partenaires PAPH

Résultats attendus : Plan et devis prévoyant des aménagements accessibles universellement pour les zones de l'usine accessibles au public, c'est-à-dire l'entrée principale, le parcours éducatif, la salle multifonctionnelle, les toilettes publiques, les corridors d'accès ainsi que les ascenseurs.

Conception sans obstacle:

- Le bâtiment est accessible sans obstacle afin d'accueillir les visites du public;
- Un ascenseur est prévu et la majorité des aires de plancher sont atteignables, à l'exception des zones techniques et industrielles;
- 50 % des entrées piétonnières sont accessibles (excluant les entrées de service);
- Une case de stationnement pour personnes handicapées est prévue sur rue, à proximité de l'entrée principale.

Indicateur : Les plans du réaménagement de la rue Saint-Charles Ouest respectent les principes d'accessibilité universelle.

Action 20 Planifier la réfection de la rue Saint-Charles; conception d'aménagements accessibles à toutes et tous.

Échéancier : 2026

Responsable : Direction du bureau des grands projets et de la gestion corporative de projets

Collaborateurs : Direction du génie, Direction de la culture, du sport et du développement des communautés, Direction du développement et Comité des partenaires PAPH

Résultats attendus : Révision des plans et devis prévoyant des aménagements accessibles universellement dont :

- Un aménagement sur deux niveaux favorisant le piéton (zones piétonnes surélevées);
- Des trottoirs conviviaux d'une largeur de 2 m rectilignes et sans obstacle;
- Une bande-terrasse afin de bien délimiter le corridor de marche;
- implantation des équipements publics en dehors du corridor de marche;
- Saillies de trottoir accueillantes aux intersections dont une des fonctions est d'offrir une aire de repos aux passants;
- Aménagement sécuritaire des traverses piétonnes avec utilisation du même revêtement que les trottoirs, bateaux pavés et plaques podotactiles;
- Utilisation de matériaux de revêtement durable et de qualité choisis et installés de façon à offrir un contraste de couleur et de texture adéquate tout en étant antidérapants et en évitant les dénivellations brusques;
- Création d'accès sécuritaires et confortables au transport collectif avec aménagement d'aire d'attente pour les personnes à mobilité réduite;
- Implication du comité des partenaires PAPH;
- Contrat octroyé à une firme spécialisée en accessibilité universelle.

Indicateur : Les plans du réaménagement de la rue Saint-Charles Ouest respectent les principes d'accessibilité universelle.

Axe 2 : Accessibilité des programmes, des services et de l'emploi

2.1 Accessibilité à un environnement sécuritaire et accessible universellement

Obstacle principal : Les citoyennes et citoyens ne connaissent pas toutes les mesures mises en place par la municipalité pouvant s'adresser aux personnes handicapées.

Objectif spécifique : Mettre en place et faire connaître les mesures, les dispositions et les programmes visant à assurer la sécurité des personnes handicapées.

Engagement : Poursuivre les activités de sensibilisation du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil et du Service de police de l'agglomération de Longueuil lors des différents événements publics de la Ville de Longueuil.

Poursuivre la diffusion de l'information concernant les différents programmes liés à la sécurité à domicile.

Poursuivre la collaboration avec l'Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA) afin qu'elle puisse répertorier les logements rendus accessibles grâce au Programme d'adaptation de domicile (PAD).

Action 21 Produire et diffuser une version accessible universellement de la trousse d'urgence 72 heures.

Échéancier : 2025

Responsable: Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil

Collaborateurs : Direction des communications et des affaires publiques et organismes du milieu

Résultats attendus : À la suite d'une analyse des besoins réalisée avec les personnes et groupes concernés, le ou les formats accessibles à développer de cette trousse sont identifiés. Les formats devant être produits sont par la suite mis en ligne, entre autres sur le site Internet de la Ville, et diffusés publiquement.

Indicateur : La trousse d'urgence en format accessible est disponible en ligne.

Action 22 Poursuivre la collaboration avec AILIA pour faciliter la diffusion des logements ayant bénéficié du Programme d'adaptation de domicile (PAD).

Échéancier : 2024-2026

Responsable: Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

Collaborateur : Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)

Résultats attendus : La Direction de l'aménagement et de l'urbanisme (DAU) a mis en place une procédure de partage des données des propriétaires ayant obtenu une aide financière du PAD à AILIA. La DAU facilite la recension et la

diffusion des logements disponibles auprès des populations visées par l'organisme.

Indicateur : Nombre de dossiers (coordonnées uniquement) des propriétaires ayant bénéficié du PAD et qui ont été transmis annuellement à AILIA.

Action 23 Planifier et aménager l'espace public répondant aux réalités de l'itinérance et aux principes en accessibilité universelle.

Échéancier : 2025

Responsable: Direction du génie

Collaborateurs : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés et firme experte

Résultats attendus : Des espaces publics plus inclusifs et aménagés en tenant compte des besoins exprimés par les citoyennes et citoyens en situation d'itinérance.

Indicateur : Un service-conseil en matière d'architecture et en design universel et inclusif aux citoyennes et citoyens en situation d'itinérance est sollicité pour l'aménagement des espaces visés.

2.2 Accessibilité aux loisirs

Obstacle principal : Certaines activités de loisir de la programmation régulière ou spéciale de la municipalité sont peu accessibles pour les personnes handicapées.

Objectif spécifique : Favoriser la pratique d'activités récréatives, sportives et culturelles.

Engagement : Poursuivre les efforts de promotion de la *Carte d'accompagnement loisir* (CAL) dans les différentes programmations loisir de la Ville ainsi que sur le site Internet. Identifier et, lorsqu'applicable, inclure l'adhésion à la carte dans les contrats de service avec des promoteurs externes et sensibiliser les partenaires à l'importance de ce programme pour la pleine participation sociale de tous les citoyens et citoyennes. Enfin, former le personnel concerné au fonctionnement de la CAL.

Maintenir à jour la [page Internet de la Ville](#) répertoriant les différents services offerts aux personnes handicapées et faire connaître cet outil aux partenaires.

Action 24 Coordonner le programme d'accompagnement en camps de jour régulier L'Été c'est pas si compliqué! en collaboration avec les partenaires du milieu.

Échéancier : 2024-2026

- Responsable : Direction de la culture, des sports et du développement des communautés
- Collaborateur : Centre de services intégrés VIVRE et Grandir Autrement, Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) et organismes partenaires de la Ville
- Résultats attendus : Pour permettre le service, le nombre d'accompagnatrices et accompagnateurs embauchés est suffisant et le personnel est compétent et formé.
- Achat de matériel adapté : objets apaisants, outils visuels, outils temporels et outils sensoriels, notamment.
- Développement et production de matériel adapté comme des pictogrammes, horaire visuel et des systèmes d'émulation.
- Indicateur : Chaque enfant pour lequel la Ville reçoit une demande d'accompagnement en camps de jour reçoit un service répondant à ses besoins, c'est-à-dire la présence d'une accompagnatrice ou d'un accompagnateur au besoin ou la mise en place de moyens favorisant son intégration.



- Action 25 Mettre à jour le visuel des outils promotionnels de la mesure « Files d'attente » pour favoriser la participation des personnes ayant une condition ou une limitation faisant en sorte qu'il est difficile pour elles de gérer les temps d'attente.

- Échéancier : 2024
- Responsable : Direction de la culture, des sports et du développement des communautés
- Collaborateurs : Direction des communications et des affaires publiques et organismes du milieu, dont Autisme Montérégie
- Résultats attendus : À la suite d'une mise à jour de cette mesure en 2023 qui permet aux personnes avec des limitations occasionnant une difficulté avec les temps d'attente lors de certaines activités familiales organisées par la Ville de Longueuil, une révision du matériel visuel, mais aussi de ses stratégies de promotion, sont réalisées.

Indicateur : Production de nouveaux visuels et intégration d'une mention sur la disponibilité de cette mesure lors de la promotion des activités concernées.

Action 26 Organiser des activités inclusives en bibliothèque.

Échéancier : 2024-2026

Responsable : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés

Collaborateurs : Organismes du milieu (consultation concernant les besoins spécifiques des clientèles)

Résultats attendus : Des heures du conte ou des activités en bibliothèque à l'intention des familles à besoins particuliers ou ayant un objectif de sensibilisation au grand public sont réalisées.

Indicateur : Nombre d'activités réalisées annuellement via la programmation des bibliothèques.



Action 27 Identifier, recenser et classifier les niveaux d'accessibilité des bâtiments et salles d'activités appartenant à la Ville de Longueuil afin de mieux répondre aux différents besoins des organismes et des citoyennes et citoyens qui réservent des salles pour leurs usagères et usagers.

Échéancier : 2024-2026

Responsable : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés

Collaborateurs : Direction des biens immobiliers, firme externe et Comité des partenaires PAPH

Résultats attendus : Phase 1: Définition des normes en accessibilité universelle et caractéristiques à analyser. Production d'une grille d'analyse. (2024)

Phase 2 : Réalisation de l'inventaire. (2024-2025)

Phase 3 : Création d'une base de données des installations accessibles.
(2026)

Indicateurs : Une liste des locaux indiquant leur degré ainsi que le type d'accessibilité est développée.

Nombre de locaux et de bâtiments dont l'analyse de l'accessibilité universelle a été réalisée.

À terme, une liste des locaux et bâtiments accessibles universellement est diffusée auprès des organismes et partenaires de la Ville.

Action 28 Faciliter l'accès aux plateaux sportifs et récréatifs aux intervenantes et intervenants du Centre de réadaptation en déficience physique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest afin de permettre le démarrage d'activités physiques et de réadaptation, ainsi que la tenue d'activités de sensibilisation.

Échéancier : 2024-2026

Responsable : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés

Collaborateurs : Centre de réadaptation en déficience physique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Résultats attendus : Élaboration d'une entente avec le CISSSMO dans laquelle sont convenus les engagements de part et d'autre pour faciliter la pratique d'activités sportives ou de réadaptation pour les personnes à mobilité réduite sur le territoire de la Ville de Longueuil.

Indicateur : Une entente établissant les modalités de cette collaboration pour une période de trois ans est conclue entre les deux parties.



Action 29 Faciliter l'accès aux plateaux sportifs et récréatifs à l'organisme Centre d'intégration à la vie active (CIVA) afin de permettre le démarrage et la pérennité d'activités physiques et sportives.

Échéancier : 2024-2026

Responsable : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés

Collaborateur : Centre d'intégration à la vie active

Résultats attendus : Élaboration d'une entente avec le CIVA dans laquelle sont convenus les engagements de part et d'autre pour faciliter la pratique d'activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap sur le territoire de la Ville de Longueuil.

Indicateur : Une entente établissant les modalités de cette collaboration pour une période de trois ans est conclue entre les deux parties.

2.3 Emploi

Obstacle principal : Les municipalités procèdent peu à l'embauche de personnes handicapées.

Objectif spécifique : Mettre en place les mesures prévues dans le cadre du programme d'accès à l'égalité à l'emploi.

Engagement : Présenter au Comité des partenaires le rapport du programme d'accès à l'égalité à l'emploi faisant état des mesures prises et des résultats obtenus à la suite de son adoption.

Poursuivre l'implantation de la procédure d'accueil qui a pour but de sensibiliser le nouveau personnel aux obligations de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics à laquelle la Ville est assujettie.

Action 30 Faire parvenir les offres d'emploi de la Ville aux organismes offrant des services d'aide à l'emploi aux personnes handicapées.

Échéancier : 2024-2026

Responsable : Direction des ressources humaines

Collaborateurs : Service de formation, d'intégration et de maintien à l'emploi pour les personnes handicapées de la Montérégie (SDEM-SEMO)

Résultats attendus : Au moment de l'affichage d'une offre d'emploi, celle-ci est transmise au Service de formation, d'intégration et de maintien à l'emploi pour les

personnes handicapées de la Montérégie (SDEM-SEMO) pour diffusion à son tour.

Indicateur : Envoi systématique des offres d'emploi de la Ville de Longueuil au SDEM-SEMO de la Montérégie.

Action 31 Doter l'administration municipale d'une expertise en matière d'équité, de diversité, d'inclusion (EDI) et d'ADS+.

Échéancier : 2025-2026

Responsable : Direction des ressources humaines

Collaborateurs : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés

Résultats attendus : L'établissement d'une culture organisationnelle basée sur les valeurs liées au domaine de l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) renforcées de l'approche de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+). Cette culture se reflète dans l'offre de services municipale à la population ainsi que dans les mesures, les mécanismes et les initiatives.

Indicateur : Une ressource professionnelle actuellement à l'emploi de la Ville de Longueuil a été formée pour développer une expertise en la matière.

Action 32 Mettre sur pied un comité interne "Programme d'accès à l'égalité en emploi – personnes handicapées".

Échéancier : 2024-2026

Responsable : Direction des ressources humaines

Collaborateur : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés

Résultats attendus : Un comité ayant pour objectif de développer et mettre en place des initiatives afin d'atteindre les objectifs identifiés au Programme d'accès à l'égalité en emploi concernant le recrutement et la rétention de personnel en situation de handicap est formé.

Indicateurs : Nombre de rencontres du comité.
Nombres d'initiatives déployées annuellement.



2.4 Approvisionnement

Obstacle principal : Le personnel municipal ne possède pas toutes les connaissances nécessaires afin d'appliquer les principes d'accessibilité universelle dans l'exercice de leurs fonctions.

Objectif spécifique : S'assurer de la mise à jour des connaissances des intervenants en approvisionnement afin de répondre à l'article 61.3 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*.

Favoriser l'achat et l'utilisation d'équipements encourageant la participation des personnes en situation de handicap.

Action 33 Adopter une clause prévoyant l'accessibilité des achats et des locations de biens et des services aux personnes handicapées dans le processus d'approvisionnement.

Échéancier : 2025

Responsable : Direction de l'approvisionnement

Collaborateurs : Les Services municipaux requérants impliqués dans l'acquisition de biens ou services ou travaux devant tenir compte de l'accessibilité universelle

Résultats attendus : La politique d'acquisition responsable de la Ville de Longueuil est modifiée en y ajoutant une clause prévoyant l'accessibilité des achats et des locations de biens et services.

À terme, contribuer à sensibiliser et à informer les services requérants et les fournisseurs sur les enjeux de l'accessibilité universelle.

Indicateur : Modification de la politique d'acquisition responsable.

Action 34 Impliquer le milieu des personnes handicapées dans la réalisation de la piétonnisation d'un tronçon de la rue Saint-Charles Ouest.

Échéancier : 2024

Responsable : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés

Collaborateur : Comité des partenaires du PAPH

Résultats attendus : Différentes actions sont réalisées afin d'impliquer le milieu des personnes handicapées dans la piétonnisation d'un tronçon de la rue Saint-Charles Ouest. Parmi celles-ci: une rencontre d'information pourrait avoir lieu avec le comité des partenaires du PAPH en amont des travaux d'implantation de la rue piétonne et/ou une marche exploratoire pourrait être organisée sur place afin de constater et d'identifier les éléments à modifier.

Inclusion du principe d'accessibilité universelle dans les plans d'aménagement ainsi que pour les équipements prévus.

Indicateur : Un rapport mettant en lumière les améliorations et correctifs requis et réalisés est produit en vue des éditions subséquentes de la piétonnisation.



Action 35 Se doter d'équipements en sports et loisirs adaptés et en faire la promotion.

Échéancier : 2024-2026

Responsable : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés

Collaborateur : Direction des communications et des affaires publiques et organismes du milieu

Résultats attendus : L'offre d'équipements de sports et loisirs de la Ville de Longueuil est développée et connue du grand public.

Indicateurs : Liste des achats effectués annuellement.

Nombre de publications effectuées pour faire la promotion de nos équipements en sports et loisirs.



Axe 3 : Accessibilité des communications et de la vie démocratique

3.1 Accessibilité de l'information

Obstacle principal : Plusieurs outils de communication de la municipalité ne sont pas accessibles, notamment aux personnes ayant une déficience visuelle ou des capacités de lecture limitées.

Objectif spécifique : Développer et adapter les outils de communication et d'information en format accessible dans le respect du principe de l'accessibilité universelle.

Engagements : Poursuivre et accroître la diffusion des publications municipales en versions accessibles.

Action 36 Mettre sur pied un comité "testeur", principalement constitué de personnes en situation de handicap et de leurs accompagnatrices et accompagnateurs, dans le cadre des travaux de refonte du site Internet de la Ville de Longueuil.

Échéancier : 2024-2025

Responsable : Direction des communications et des affaires publiques

Collaborateurs : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés, firme externe spécialisée et Comité des partenaires du PAPH

Résultats attendus : Un comité "testeur" est constitué pour accompagner les directions concernées, mais aussi les fournisseurs embauchés, dans les travaux de la refonte du site Internet de la Ville de Longueuil. Parmi les membres de ce comité, des personnes ayant différentes limitations, dont des limitations visuelles.

Indicateurs : Nombre de personnes avec limitations faisant partie de ce comité.
 Nombre de rencontres organisées avec ce comité.
 Nombre de recommandations retenues par le comité relativement à
 l'accessibilité universelle et intégrées au développement du site Internet.

3.2 Vie démocratique, consultations publiques et participation citoyenne

Obstacle principal : Les activités démocratiques de la municipalité et les documents y
 étant rattachés ne sont pas toujours accessibles pour les personnes
 handicapées.

Objectif spécifique : Mettre en place des normes et procédures en matière
 d'accessibilité lors des différentes activités liées à la vie
 démocratique.
 Impliquer davantage les personnes handicapées et leurs
 représentants dans les démarches consultatives initiées par la Ville.

Action 37 Impliquer les membres du comité des partenaires PAPH dans la démarche de
 réalisation d'une Politique en accessibilité universelle.

Échéancier : 2024-2025

Responsable : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés

Collaborateur : Comité des partenaires PAPH et firme externe

Résultats attendus : Des membres du Comité des partenaires PAPH sont invités à faire partie
 d'un comité consultatif externe dans le cadre des travaux entourant le
 développement d'une politique en accessibilité universelle. Le comité est
 sollicité tout au long de la démarche devant se terminer en 2025.

Indicateurs : Nombre de membres du comité des partenaires PAPH participant au
 comité de travail mis sur pied.

 Nombre de rencontres du comité de travail.



Axe 4 : Sensibilisation et formation

4.1 Sensibilisation

- Obstacle principal :** Le personnel municipal et la population en général n'ont pas tous et toutes les mêmes connaissances nécessaires pour contribuer quotidiennement à favoriser l'intégration des personnes handicapées.
- Objectif spécifique :** Accroître la connaissance des besoins des personnes handicapées en organisant des activités de sensibilisation à l'externe (population et partenaires) et à l'interne (personnel et élus et élus municipaux).
- Engagement :**
- Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées (1^{er} au 7 juin) et la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre) par les différents outils informationnels et promotionnels utilisés par la Ville (journaux locaux, site Internet, panneaux électroniques, réseaux sociaux, etc.).
 - Publier des portraits et témoignages de citoyennes ou de citoyens longueillois handicapés.
 - Offrir au personnel municipal des activités de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées.
 - Favoriser des interactions et échanges dans le cadre d'activités et de rencontres entre le personnel municipal et les personnes handicapées et les organismes les desservant.

Action 38 Sensibiliser les commerçants et les propriétaires d'édifices commerciaux aux avantages de rendre leurs établissements accessibles par le biais d'un envoi systématique d'information à ce sujet.

Échéancier : 2025-2026

Responsable : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

Collaborateur : Direction des communications et des affaires publiques

Résultats attendus : Transmission aux propriétaires d'édifices commerciaux d'un prospectus sur le programme de subvention "Petits établissements accessibles (PEA)" lors de la communication émise pour le paiement des taxes municipales.

Indicateurs : Nombre de propriétaires d'édifices commerciaux rejoints par le biais de l'envoi annuel.

Nombre de subventions PEA octroyées.



Action 39 Poursuivre la tournée du Service de police de l'agglomération de Longueuil au sein des milieux de vie et organismes de personnes handicapées.

Échéancier : 2024-2026

Responsable: Service de police de l'agglomération de Longueuil

Collaborateurs : Table des personnes handicapées de la Rive-Sud et organismes du milieu

Résultats attendus : Des visites de différents lieux et organismes de personnes handicapées, comme des centres de répit et des coopératives d'habitation sont organisées afin de faire connaître aux populations handicapées et leurs proches les services disponibles en sécurité publique, mais aussi le travail des policières et policiers communautaires et RÉSO. En contrepartie, ces visites permettent de mieux connaître les enjeux et préoccupations des personnes handicapées.

Indicateurs : Nombre d'organismes visités.
Nombre d'activités de rapprochement réalisées entre le Service de police de l'agglomération de Longueuil et la population en situation de handicap.

Action 40 Développer un programme de rapprochement entre le Service de police de l'agglomération de Longueuil, le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil et les populations desservies par l'ensemble des écoles et organismes pour personnes à besoins particuliers situés sur le territoire de l'agglomération de Longueuil.

Échéancier : 2024-2026

Responsable: Service de police de l'agglomération de Longueuil

Collaborateurs : Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, Centre de services scolaire Marie-Victorin et la Commission scolaire Riverside

Résultats attendus : Des activités de formation, de sensibilisation et de rapprochement entre le SPAL, le SSIAL et les différentes populations de personnes avec un trouble du spectre de l'autisme, une déficience intellectuelle ou un trouble du développement et les écoles et familles d'enfants et de personnes à besoins particuliers sont réalisées.

Indicateurs : État d'avancement des trois phases du projet:

- Phase 1: Conception d'un formulaire d'enregistrement;
- Phase 2: Conception d'une boîte à outils;
- Phase 3: Mobilisation des partenaires pour développer le cadre et le contenu d'une formation aux intervenants.

Nombre d'intervenants formés.

4.2 Formation du personnel municipal

Obstacle principal : Le personnel municipal ne possède pas toutes les connaissances nécessaires afin d'accueillir adéquatement les personnes handicapées ou d'appliquer les principes d'accessibilité universelle dans l'exercice de leurs fonctions.

Objectif spécifique : Accroître la connaissance des besoins des personnes handicapées par le biais de formations générales ou spécifiques.

Développer les connaissances, compétences et expertises du personnel municipal en matière d'accessibilité universelle dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Engagement : Poursuivre la mise en place et le suivi de formations.

Action 41 [Implanter une communauté de pratique interne en matière d'accessibilité universelle.](#)

Échéancier : 2025-2026

Responsable : Direction de la culture du sport et du développement des communautés

Collaborateurs : Bureau de la performance organisationnelle et l'ensemble des Directions de la Ville de Longueuil

Résultats attendus : Des rencontres entre les répondantes et répondants PAPH des directions municipales sont organisées dans le but de partager les réalisations, les façons de faire, ainsi que les obstacles rencontrés pour développer et offrir des services municipaux accessibles à toutes et à tous.

Indicateurs : Nombre de rencontres organisées.

Nombre de participantes et participants.



Action 42 [Réaliser une séance de formation en accessibilité universelle dédiée au personnel de la Direction des travaux publics.](#)

Échéancier : 2025

Responsable : Direction de la culture du sport et du développement des communautés

Collaborateur : Direction des travaux publics

Résultats attendus : Dans un premier temps, en collaboration avec la direction concernée, les besoins spécifiques du personnel en matière d'accessibilité universelle sont identifiés et recensés.

Une formation est par la suite élaborée selon les besoins énoncés, puis offerte au personnel concerné.

Indicateurs : La formation a été développée en collaboration avec la direction concernée.

Nombre de personnes ayant participé à la formation.

Action 43 Développer une boîte à outils sur la rédaction accessible universellement dédiée à l'ensemble du personnel des différentes directions de la Ville de Longueuil.

Échéancier : 2024-2025

Responsable : Direction de la culture du sport et du développement des communautés

Collaborateurs : Service de police de l'agglomération de Longueuil, Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, Direction des communications et des affaires publiques, Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, Direction du développement, Direction du greffe, Direction du bureau des grands projets et de la gestion corporative de projets

Résultats attendus : Des séances de formation sont offertes aux personnel municipal et un outil d'autoformation en communication accessible pour celles et ceux qui, dans le cadre de leurs fonctions, doivent notamment rédiger des documents Word dédiés à la population, est diffusé.

La formation et l'autoformation visent à outiller les participantes et participants sur plusieurs aspects de la communication écrite accessible.

À terme, le personnel concerné a acquis des compétences en matière de rédaction accessible et met à profit celles-ci dans ses communications publiques.

Indicateurs : Nombre d'employées et d'employés municipaux ayant participé à cette formation (et/ou ont consulté la boîte à outils).

Nombre de directions dont le personnel a participé à cette formation (et/ou ont consulté la boîte à outils).

Action 44 Former le personnel électoral embauché dans le cadre des élections municipales en accessibilité universelle.

Échéancier : 2025

Responsable : Direction du greffe

Collaborateur : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés

Résultats attendus : Une formation portant sur différents aspects de l'accessibilité universelle selon les lieux de votation (accessibilité physique des lieux, mesures

d'adaptations devant être disponibles, accueil des personnes ayant différentes limitations, etc.) est organisée et tenue.

Indicateurs : Nombre de personnes formées.

Nombre de plaintes reçues en matière d'accessibilité universelle lors des journées de votation.

Action 45 Former le personnel concerné de la Direction des communications et des affaires publiques et de la Direction des technologies de l'information aux bonnes pratiques en matière d'accessibilité universelle du Web.

Échéancier : 2024

Responsable : Direction des communications et des affaires publiques et Direction des technologies de l'information

Collaborateurs : Direction de la culture, du sport et du développement des communautés et organisme détenant une expertise en la matière

Résultats attendus : Une séance de formation, basée sur les besoins exprimés par le personnel, est offerte par une firme externe spécialisée en accessibilité du Web. La formation est axée principalement sur les contenus de promotion, de graphisme et d'intégration Web.

Indicateur : Nombre de membres du personnel de la direction concernée ayant participé à la séance de formation offerte.

Annexe 1 - Liste des feux sonores présents sur le territoire de la Ville de Longueuil

Notes du producteur

{Avis au lecteur sur l'accessibilité: Ce document est conforme au standard SGQRI 008-02 du Gouvernement du Québec sur l'accessibilité d'un document téléchargeable, afin d'être accessible à toute personne handicapée ou non. Toutes les notices entre accolades sont des textes de remplacement pour tout contenu faisant appel à une perception sensorielle pour communiquer une information, indiquer une action, solliciter une réponse ou distinguer un élément visuel.

Cette version de rechange équivalente et accessible a été produite par le service Adaptation de l'Information en Médias Substituts de l'Institut Nazareth et Louis-Braille faisant partie du Centre intégré de la santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre:

Adaptation de l'Information en Médias Substituts de l'Institut Nazareth et Louis-Braille faisant partie du Centre intégré de la santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre:

955, rue d'Assigny – local 139
Longueuil (Québec) J4K 5C3
Téléphone: 450 463-1710, poste 346
Sans frais: 1 800 361-7063, poste 346
Télécopieur: 450 670-0220
Courriel: braille.inlb@ssss.gouv.qc.ca

Notes: Assurez-vous de modifier les paramètres de votre logiciel lecteur d'écran, tel que Jaws, en activant la détection des langues et la lecture de la plupart des ponctuations.}

Liste des feux sonores présents sur le territoire de la ville de Longueuil

N°	Intersection	Indicateurs sonores présents	Indicateurs sonores fonctionnels
GPK-006	Boulevard Churchill / avenue Victoria	Oui	Oui
GPK-008	Grande Allée / rue Bellevue / avenue Alma	Oui	Oui
GPK-014	Boulevard Taschereau / Rue Mary	Oui	Oui
STH-005	Chemin de Chambly / boulevard Gaétan-Boucher	Oui	Oui
STH-007	Montée Saint-Hubert / Chemin de Chambly	Oui	Oui
STH-017	Boulevard Cousineau / boulevard Jacques-Marcil	Oui	Oui
STH-018	Boulevard Cousineau / boulevard Gaétan-Boucher	Oui	Oui
STH-021	Boulevard Cousineau / montée Saint-Hubert	Oui	Oui
STH-032	Boulevard Gaétan-Boucher / boulevard Payer	Oui	Oui
STH-034	Montée Saint-Hubert / boulevard Payer	Oui	Non

N°	Intersection	Indicateurs sonores présents	Indicateurs sonores fonctionnels
VLO-005	Chemin de Chambly / rue Roussin	Oui	Oui
VLO-007	Chemin de Chambly / Boulevard Des Ormeaux	Oui	Oui
VLO-010	Chemin de Chambly / Rue Beaubien	Oui	Oui
VLO-011	Chemin de Chambly / Boulevard Nobert	Oui	Oui
VLO-014	Boulevard Curé-Poirier / Chemin de Chambly	Oui	Oui
VLO-015	Chemin de Chambly / boulevard Sainte-Foy	Oui	Oui
VLO-016	Chemin de Chambly / rue Briggs	Oui	Oui
VLO-019	Chemin de Chambly / rue de Gentilly	Oui	Oui
VLO-027	Boulevard Roland- Therrien / rue Bagot / rue Toulouse	Oui	Oui
VLO-030	Boulevard Roland- Therrien / chemin du Tremblay	Oui	Oui
VLO-031	Boulevard Roland- Therrien / rue King- Georges	Oui	Oui

N°	Intersection	Indicateurs sonores présents	Indicateurs sonores fonctionnels
VLO-035	Boulevard Roland-Therrien / rue Fréchette / rue de Bruges	Oui	Oui
VLO-038	Boulevard Roland-Therrien / boulevard Fernand-Lafontaine	Oui	Oui
VLO-041	Boulevard Des Ormeaux / Entrée centre commercial Place Desormeaux	Oui	Oui
VLO-045	Boulevard Jacques-Cartier Ouest / rue de Lyon	Oui	Oui
VLO-047	Boulevard Jacques-Cartier Est / Boulevard Béliveau	Oui	Oui
VLO-049	Boulevard Jacques-Cartier / chemin du Tremblay Sud	Oui	Oui
VLO-059	Boulevard Taschereau / boulevard Curé-Poirier Ouest / rue Saint-Thomas	Oui	Oui
VLO-060	Boulevard Curé-Poirier Ouest / boulevard La Fayette	Oui	Oui
VLO-061	Boulevard Curé-Poirier Ouest / rue La Salle	Oui	Oui

N°	Intersection	Indicateurs sonores présents	Indicateurs sonores fonctionnels
VLO-062	Boulevard Curé-Poirier Ouest / rue Sainte-Hélène	Oui	Oui
VLO-063	Boulevard Curé-Poirier Ouest / rue Cartier	Oui	Oui
VLO-064	Boulevard Curé-Poirier Ouest / rue Joliette	Oui	Oui
VLO-067	Boulevard Curé-Poirier Ouest / rue Brébeuf	Oui	Oui
VLO-068	Boulevard Curé-Poirier Est / rue Adoncour	Oui	Oui
VLO-070	Boulevard Sainte-Foy / boulevard La Fayette	Oui	Oui
VLO-074	Boulevard Sainte-Foy / Rue Gardenville	Oui	Oui
VLO-080	Boulevard Desaulniers / Rue Sainte-Hélène	Oui	Oui
VLO-083	Boulevard Fernand-Lafontaine / rue Adoncour	Oui	Oui
VLO-085	Boulevard Fernand-Lafontaine / chemin du Lac	Oui	Oui
VLO-096	Boulevard Saint-Laurent / boulevard La Fayette	Oui	Oui

N°	Intersection	Indicateurs sonores présents	Indicateurs sonores fonctionnels
VLO-099	Boulevard Saint-Laurent Ouest / rue Dollard	Oui	Oui
VLO-101	Rue Saint-Laurent Ouest / rue Joliette	Oui	Oui
VLO-102	Boulevard Saint-Laurent Ouest / rue Saint-Jean	Oui	Oui
VLO-103	Rue Sainte-Hélène / rue Goupil	Oui	Oui
VLO-104	Rue Saint-Charles Ouest / boulevard La Fayette	Oui	Oui
VLO-106	Rue Saint-Charles Ouest / place Charles-Le Moyne	Oui	Oui
VLO-108	Rue Saint-Charles Ouest / rue Joliette	Oui	Oui
VLO-109	Rue Saint-Charles Ouest / boulevard Quinn	Oui	Oui
VLO-110	Rue Saint-Charles Ouest / rue Saint-Sylvestre	Oui	Oui
VLO-112	Rue Saint-Charles Ouest / rue Saint-Alexandre	Oui	Oui

N°	Intersection	Indicateurs sonores présents	Indicateurs sonores fonctionnels
VLO-120	Boulevard Marie-Victorin / rue Lalande	Oui	Oui
VLO-122	Boulevard Marie-Victorin / Boulevard Guimond	Oui	Oui
VLO-125	Chemin de Chambly / 3489 chemin de Chambly	Oui	Non
VLO-134	Rue Saint-Charles Ouest / sortie Débarcadère / accès stationnement P2	Oui	Oui
VLO-136	Terminus de Longueuil / traverse piéton	Oui	Oui
VLO-142	Rue Saint-Charles Ouest/ rue d'Assigny	Oui	Oui
VLO-149	Chemin de la Savane/ Hôtel de Ville de Longueuil	Oui	Oui
VLO-153	Boulevard Jacques-Cartier Ouest / parc Julien-Lord / parc Jacques-Cartier	Oui	Non

Les informations comprises dans cette liste ont été mises à jour le 31 octobre 2023.

Annexe 2 – Synthèse des actions prévues au PAPH 2024-2026

Axe 1 – Accessibilité architecturale et urbanistique

Accessibilité des bâtiments municipaux et des infrastructures de loisir

Objectifs spécifiques :

Mettre en place des critères et des mécanismes afin que le principe de l'accessibilité universelle soit intégré dans les façons de faire de la Ville.

Répertorier, analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux afin de les réduire ou les éliminer.

Poursuivre la mise à niveau des bâtiments municipaux.

Actions	Échéancier 24	Échéancier 25	Échéancier 26
1. Procéder au réaménagement des installations de la piscine Olympia.	X		
2. Réaménager le secteur de la piscine du centre Rosanne-Laflamme.	X	X	
3. Réaménager les installations de la piscine Joseph-William-Gendron.	X	X	X
4. Réaménager les installations de la piscine Laurier.	X	X	X
5. Réaliser les études préparatoires pour le réaménagement du pavillon d'accueil et le relais du parc Michel-Chartrand en prévoyant les mesures nécessaires afin de les rendre accessibles à tous.	X	X	

Actions	Échéancier 24	Échéancier 25	Échéancier 26
6. Réaliser les plans et devis en vue des rénovations majeures prévues à la Maison Le Réveil.	X	X	

Accessibilité des parcs et des espaces verts

Objectifs spécifiques :

Poursuivre la mise à niveau des parcs et installations récréatives afin de les rendre plus accessibles aux personnes handicapées.

Actions	Échéancier 24	Échéancier 25	Échéancier 26
7. Réaménager des parcs et des espaces verts en tenant compte des principes d'accessibilité universelle.	X	X	X
8. Produire un guide normalisé du mobilier urbain.	X	X	X
9. Mettre à jour le plan directeur des parcs et espaces verts en y précisant les critères et éléments relevant de l'accessibilité universelle.	X	X	

Accessibilité et sécurité des voies publiques

Objectifs spécifiques :

Rendre les voies publiques plus sécuritaires et plus accessibles aux personnes handicapées.

Accroître les connaissances et l'expertise des fonctionnaires en matière d'accessibilité universelle pour une meilleure qualité des projets.

Actions	Échéancier 24	Échéancier 25	Échéancier 26
10. Poursuivre les interventions correctives aux feux de circulation en y incluant l'ajout de feux sonores.	X	X	X
11. Réviser le mécanisme de partage des informations relatives à la planification et à l'implantation des feux sonores aux partenaires et aux usagères et usagers.	X		
12. Procéder à la réfection ou au réaménagement des trottoirs situés aux abords des feux de circulation qui sont munis de boutons d'appel de feux pour piétons afin d'en assurer l'accessibilité.	X	X	X
13. Faciliter les cheminements piétonniers en procédant à l'ajout de bancs dans certains tronçons de rues et parcs.	X	X	X
14. Implanter le " Programme de sécurisation aux abords des écoles ".	X	X	X
15. Réaliser le projet " Approche par secteur – Analyses et interventions de circulation ".	X	X	X

Actions	Échéancier 24	Échéancier 25	Échéancier 26
16. Implanter un mécanisme visant à recueillir les recommandations en accessibilité universelle lors de la planification de réaménagements urbains.	X	X	X
17. Améliorer l'accès hivernal aux sentiers piétonniers pour favoriser les déplacements actifs sécuritaires et accessibles universellement.	X	X	X
18. Poursuivre les rencontres et les activités du comité mobilité dans le cadre des travaux du centre-ville.	X	X	X
19. Produire les plans et devis pour développer un parcours éducatif accessible universellement au sein de l'usine d'eau potable Mario-Petrone.		X	
20. Planifier la réfection de la rue Saint-Charles; conception d'aménagements accessibles à toutes et tous.			X

Axe 2 – Accessibilité des programmes, des services et de l'emploi

Accessibilité à un environnement sécuritaire et accessible universellement

Objectifs spécifiques :

Mettre en place et faire connaître les mesures, les dispositions et les programmes visant à assurer la sécurité des personnes handicapées.

Actions	Échéancier 24	Échéancier 25	Échéancier 26
21. Produire et diffuser une version accessible universellement de la trousse d'urgence 72 heures.		X	
22. Poursuivre la collaboration avec AILIA pour faciliter la diffusion des logements ayant bénéficié du Programme d'adaptation de domicile (PAD).	X	X	X
23. Planifier et aménager l'espace public répondant aux réalités de l'itinérance et aux principes en accessibilité universelle.		X	

Accessibilité aux loisirs

Objectifs spécifiques :

Favoriser la pratique d'activités récréatives, sportives et culturelles.

Actions	Échéancier 24	Échéancier 25	Échéancier 26
24. Coordonner le programme d'accompagnement en camps de jour régulier L'Été c'est pas si compliqué ! en collaboration avec les partenaires du milieu.	X	X	X
25. Mettre à jour le visuel des outils promotionnels de la mesure « Files d'attente » pour favoriser la participation des personnes ayant une condition ou une limitation faisant en sorte qu'il est difficile pour elles de gérer les temps d'attente.	X		
26. Organiser des activités inclusives en bibliothèque.	X	X	X
27. Identifier, recenser et classer les niveaux d'accessibilité des bâtiments et salles d'activités appartenant à la Ville de Longueuil afin de mieux répondre aux différents besoins des organismes et des citoyennes et citoyens qui réservent des salles pour leurs usagères et usagers.	X	X	X

Actions	Échéancier 24	Échéancier 25	Échéancier 26
28. Faciliter l'accès aux plateaux sportifs et récréatifs aux intervenants du Centre de réadaptation en déficience physique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest afin de permettre le démarrage d'activités physiques et de réadaptation, ainsi que la tenue d'activités de sensibilisation.	X	X	X
29. Faciliter l'accès aux plateaux sportifs et récréatifs à l'organisme Centre d'intégration à la vie active (CIVA) afin de permettre le démarrage et la pérennité d'activités physiques et sportives.	X	X	X

Emploi

Objectifs spécifiques :

Mettre en place les mesures prévues dans le cadre du programme d'accès à l'égalité à l'emploi.

Actions	Échéancier 24	Échéancier 25	Échéancier 26
30. Faire parvenir les offres d'emploi de la Ville aux organismes offrant des services d'aide à l'emploi aux personnes handicapées.	X	X	X
31. Doter l'administration municipale d'une expertise en matière d'équité, de diversité, d'inclusion (EDI) et d'ADS+.		X	X

Actions	Échéancier 24	Échéancier 25	Échéancier 26
32. Mettre sur pied un comité interne " Programme d'accès à l'égalité en emploi – personnes handicapées ".	X	X	X

Approvisionnement

Objectifs spécifiques :

S'assurer de la mise à jour des connaissances des intervenants en approvisionnement afin de répondre à l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

Favoriser l'achat et l'utilisation d'équipements encourageant la participation des personnes en situation de handicap.

Actions	Échéancier 24	Échéancier 25	Échéancier 26
33. Adopter une clause prévoyant l'accessibilité des achats et des locations de biens et des services aux personnes handicapées dans le processus d'approvisionnement.		X	
34. Impliquer le milieu des personnes handicapées dans la réalisation de la piétonnisation d'un tronçon de la rue Saint-Charles Ouest.	X		
35. Se doter d'équipements en sports et loisirs adaptés et en faire la promotion.	X	X	X

Axe 3 – Accessibilité des communications et de la vie démocratique

Accessibilité de l'information

Objectifs spécifiques :

Développer et adapter les outils de communication et d'information en format accessible dans le respect du principe de l'accessibilité universelle.

Actions	Échéancier 24	Échéancier 25	Échéancier 26
36. Mettre sur pied un comité " testeur ", principalement constitué de personnes en situation de handicap et de leurs accompagnatrices et accompagnateurs, dans le cadre des travaux de refonte du site Internet de la Ville de Longueuil.	X	X	

Vie démocratique, consultations publiques et participation citoyenne

Objectifs spécifiques :

Mettre en place des normes et procédures en matière d'accessibilité lors des différentes activités liées à la vie démocratique.

Impliquer davantage les personnes handicapées et leurs représentants dans les démarches consultatives initiées par la Ville.

Actions	Échéancier 24	Échéancier 25	Échéancier 26
37. Impliquer les membres du comité des partenaires PAPH dans la démarche de réalisation d'une Politique en accessibilité universelle.	X	X	

Axe 4 – Sensibilisation et formation

Sensibilisation

Objectifs spécifiques :

Accroître la connaissance des besoins des personnes handicapées en organisant des activités de sensibilisation à l'externe (population et partenaires) et à l'interne (personnel et élues et élus).

Actions	Échéancier 24	Échéancier 25	Échéancier 26
38. Sensibiliser les commerçants et les propriétaires d'édifices commerciaux aux avantages de rendre leurs établissements accessibles par le biais d'un envoi systématique d'information à ce sujet.	X	X	
39. Poursuivre la tournée du Service de police de l'agglomération de Longueuil au sein des milieux de vie et organismes de personnes handicapées.	X	X	X
40. Développer un programme de rapprochement entre le Service de police de l'agglomération de Longueuil, le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil et les populations desservies par l'ensemble des écoles et organismes pour personnes à besoins particuliers situés sur le territoire de l'agglomération de Longueuil.	X	X	X

Formation du personnel

Objectifs spécifiques :

Accroître la connaissance des besoins des personnes handicapées par le biais de formations générales ou spécifiques.

Développer les connaissances, compétences et expertises du personnel municipal en matière d'accessibilité universelle dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Actions	Échéancier 24	Échéancier 25	Échéancier 26
41. Implanter une communauté de pratique interne en matière d'accessibilité universelle.		X	X
42. Réaliser une séance de formation en accessibilité universelle dédiée au personnel de la Direction des travaux publics.		X	
43. Développer une boîte à outils sur la rédaction accessible universellement dédiée à l'ensemble du personnel des différentes directions de la Ville de Longueuil.	X	X	
44. Former le personnel électoral embauché dans le cadre des élections municipales en accessibilité universelle.		X	
45. Former le personnel concerné de la Direction des communications et des affaires publiques et de la Direction des technologies de l'information aux bonnes pratiques en matière d'accessibilité universelle du Web.	X		